

A+GESTION

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 11 Impasse Carmien, 25200 MONTBELIARD
823 245 485 RCS BELFORT**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 22 septembre,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Philippe WELKER, demeurant 11 Impasse Pierre Carmien, 25200 MONTBELIARD,

Associé Unique de la société A+GESTION,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 20 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Philippe WELKER, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de neuf (9) mois et sera clos le 30 septembre 2025.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 20 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er octobre et finit le 30 septembre."

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Philippe WELKER